REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE SAINTE-HONORINE-DU-FAY

SEANCE du 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence de Colette LEGOUPIL, Maire (convocation du 13 septembre 2018).

Étaient présents : Stéphane DELEARDE, Nelly EL RHAZ, Françoise GOSSET, Delphine LANDEMAINE, Christian LEREVEREND, Alain MAUGER, Nathalie OUTIN, Sébastien PERIDON, Guy THOBIE, Alexandra TSAGOURIA.

Absents excusés : Fabienne BEAULIEU ayant donné pouvoir à Alain MAUGER, Pierre BEUST ayant donné pouvoir à Mme LEGOUPIL, Françoise HOUDAN ayant donné pouvoir à Christian LEREVEREND, Stéphane NICAISE.

Nbre de conseillers en exercice : 15
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 14

Secrétaire de séance : Sébastien PERIDON

INFORMATIONS DIVERSES :

Rentrée scolaire 2018 : Les effectifs de l'école comptent 139 élèves répartis en 7 classes (2 maternelles et 5 élémentaires). De nouveaux bancs ont été mis en place dans les cours de récréation, et la garderie est équipée de nouvelles banquettes. Les peintures et les sols de la bibliothèque ont été refaits. La salle des maîtres a été rénovée (peinture et évier). En outre, la commune a investi dans un vidéoprojecteur et un tableau blanc supplémentaires pour la 3ème classe.

Travaux au hameau de Longchamps : encore une semaine et demie de travaux en ce qui concerne le réseau électrique.

Réfection des canalisations d'eau potable : les travaux rue de la Poste au niveau du carrefour du Hom sont terminés. Depuis le 17 septembre, des travaux sont entrepris rue des écoles.

Jardins de l'Ermitage : Un rendez-vous a eu lieu entre Calvados Habitat et Zak & P.

Infos CCVOO :

- **Transition énergétique :** M. LEREVEREND, maire-adjoint, informe les membres du conseil que la communauté de communes a été reconnue territoire 100 % énergies renouvelables en 2040. Un cabinet d'études a été retenu pour le lancement de la démarche CIT'ERGIE pour une labellisation valable 4 ans. L'objectif étant de construire une politique Air-Energie-Climat.
- **Exposition « 2050 Nomade » :** le SDEC a préparé cette exposition qui sera présentée au collège de St Martin de Fontenay puis à celui Evrecy. Destinée aux élèves de CM1 et CM2, et de 6ème, elle a pour objectif de se projeter en 2050 par rapport à la production d'énergies renouvelables et à la consommation d'énergies pour l'habitat et la mobilité.
- **Panneaux solaires de la salle multi activités :** Mme le Maire informe les membres du conseil, qu'à ce jour, selon le SDEC, les panneaux ont produit la quasi-totalité de la production espérée pour l'année.

Microcoupures d'électricité au hameau de Bretteville: M. MAUGER signale qu'il y a constaté, ainsi que des habitants du hameau, des microcoupures durant le mois d'août. Le fonctionnement normal semble rétabli.

2018/CR6-50 : RECRUTEMENT ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 / personnel de l'école

Mme le Maire informe les membres du conseil que, suite à la délibération du 28/08/17, deux contrats de travail du personnel de l'école sont arrivés à échéance :

- un contrat aidé de 24 heures hebdomadaires (contrat d'accompagnement vers l'emploi);
- un contrat de droit public de 22 heures hebdomadaires.

Il convient donc de délibérer pour l'année scolaire 2018-2019. Des adaptations sont nécessaires en raison du besoin du service qui a évolué par rapport à l'année passée et des contraintes budgétaires (regroupement des élèves de maternelle en 2 classes, suppression des emplois aidés hormis le PEC qui reste très restrictif).

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide,** à l'unanimité :

- de créer 2 emplois à temps non complet d'une durée d'un an (année scolaire 2018-2019), avec un temps de travail annualisé :

- l'un correspondant à un contrat de droit public à durée déterminée d'une durée hebdomadaire de 22 heures,

- l'autre à un contrat de droit public à durée déterminée d'une durée hebdomadaire de 11 heures,

- d'autoriser Mme le Maire à signer lesdits contrats.

2018/CR6-51 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA CREATION D'UNE VOIE DOUCE RUE DE BRETTEVILLE

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait décidé le 9 juillet dernier d'effectuer les travaux de création d'un réseau pluvial et d'une voie douce rue de Bretteville.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide,** à l'unanimité, **d'autoriser Mme le Maire:**

- **à effectuer une demande de subvention au Département au titre des amendes de police de l'année 2019 pour les travaux de création d'une voie douce rue de Bretteville, afin de sécuriser le passage des piétons et des cyclistes, ces travaux s'élevant à un montant de 33 941 € HT ;**
- **à signer tous les documents afférents à cette démarche.**

2018/CR6-52 : ADMISSIONS EN NON VALEUR TRANSMISES PAR LA TRESORERIE

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu de la Trésorerie deux demandes d'admission en non valeur, l'une d'un montant de 1 711,25 €, l'autre d'un montant de 404,48 €, qui correspondent à des créances irrécouvrables. Il s'agit de dettes de cantine et de garderie dont les actions contentieuses ont été entreprises vainement.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal,** à l'unanimité **:**

- **accepte ces admissions en non valeur pour un montant total de 2 115,73 € ;**
- **autorise, en conséquence, Mme le Maire à effectuer les mandats correspondants, l'un d'un montant de 1 711,25 €, l'autre de 404,48 € au compte 6541.**

2018/CR6-53 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Afin de permettre à Mme le Maire d'effectuer deux mandats au compte 6541 (l'un de 1 711,25 €, l'autre de 404,48 €), il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire afin d'avoir les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante :**

- **Compte 022 - dépenses imprévues..... – 2 116 €**
- **Compte 6541 – créances admises en non valeur..... + 2 116 €**

2018/CR6-54 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA CAINE POUR LA MISE A DISPOSITION DU MATERIEL ET DU PERSONNEL TECHNIQUE

La commune de La Caine a demandé à notre commune, l'intervention de notre service technique pour du broyage. Mme le Maire précise qu'en 2016 le montant du tarif horaire pour une intervention de broyage avait été fixé à 41 €.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide,** à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer une convention pour l'année 2018 avec la commune de La Caine pour la mise à disposition du personnel et du matériel techniques, le tarif horaire étant fixé à 45 €.

2018/CR6-55 : ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS A L'EPFN (parcelles cadastrées section AE n°174 et n°175)

Vu la convention d'action foncière en date du 13 août 2012 passée entre l'EPF Normandie et la commune de Sainte Honorine du Fay,
Considérant le projet d'aménagement des terrains constituant la réserve foncière, opération 926 827 « aménagement centre-bourg »,
Considérant que le délai de portage des terrains prévu dans la convention est arrivé à son terme,
Vu la délibération n°15 du conseil d'administration de l'EPF Normandie du 29/06/2018 fixant au 28 décembre 2018 la nouvelle date d'échéance de rachat,

Le conseil municipal décide, à 11 voix pour, une voix contre et deux abstentions **:**

- **D'acquérir auprès de l'EPF Normandie les parcelles cadastrées section AE n°s 174 et 175 d'une superficie totale de 3 795 m², au prix de revient calculé selon les dispositions de la convention du 13 août 2012, pour un montant total de 306 350,72 € TTC, somme ventilée comme suit :**
  - **Foncier ..... 300 000,00 €**
  - **Marge..... 5 292,27 € (dont 3 782,33 € de frais de notaire, et une actualisation de 1 509,94 €)**
  - **TVA sur marge..... 1 058,45 € (20 %)**

- **D'autoriser Mme le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la commune.**

Questions diverses :

Salle multi activités : Mme LANDEMAINE souhaiterait qu'un rac à vélo soit installé, et déplore un manque de lumière le soir côté chemin des écoliers. Mme le Maire signale que les travaux de finition sont programmés, dont un portillon et un système d'attache à vélos.

Commission « rond point »: lors de la 1ère réunion en vue de l'aménagement du rond point, les membres avaient retenu le principe de remise en valeur de l'éolienne figurant autrefois sur la propriété de Vains. Après rencontre avec le propriétaire, ce dernier donne son accord pour la céder à la commune. Il est toutefois nécessaire d'en vérifier l'état avant son installation. Une réunion de la commission est prévue le mercredi 10 octobre à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.